

L'an deux mille vingt deux, le quinze septembre à 18h00,

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 9 septembre 2022

**PRÉSENTS :** M. BOISSERIE, Maire, Mme PLAZZI. Mme L'OFFICIAL. M. DUBOIS. Mme ROY. M. CUBERTAFON. Mme BONIN, adjoints au maire ; M. DARY. Mme ARNAUD. M. VERGNOLLE. M. DUPUY. Mme FUSADE Mme BRACHET. M. BLONDY. Mme TOESCA. Mme CHORT. Mme ROUGERIE. M. BREUIL. Mme ELIEZ. Mme CELERIER. M. FREMONT. M. FARGEAS. M. GAUTHIER. M. GUILHOT, conseillers municipaux.

**Absents excusés :**

M. GORYL a donné délégation de vote à M. GUILHOT  
M. ROUET a donné délégation de vote à Mme L'OFFICIAL  
M. LAGORCE a donné délégation de vote à M. DUPUY  
Mme BAUDEL a donné délégation de vote à Mme PLAZZI  
Mme SAUVIAT

**Rapporteur :** Daniel BOISSERIE, Maire

Nombre de conseillers :

- effectif légal : 29
- en exercice : 29
- présents : 24
- représentés : 4
- votants : 28
- Pour : 28
- Contre : 0

**Soutien au projet  
d'aménagement de sécurité  
de la RD 704 au sud  
de la commune du Vigen**

Considérant que le Conseil départemental de la Haute-Vienne souhaite réaliser des aménagements de sécurité sur la RD 704 au sud de la commune du Vigen ;

Considérant que le projet a pour objectif de réduire l'accidentologie importante sur la portion de voie concernée en séparant physiquement les sens de circulation et en interdisant tout accès direct à la RD 704 ; de nouvelles voies permettant aux riverains de circuler sans avoir à s'insérer sur la RD 704 seraient aménagées ainsi qu'une voie de dépassement sur la RD 704 afin de fluidifier le trafic ;

Considérant l'ouverture du 29 août 2022 au 30 septembre 2022 à la mairie du Vigen d'une enquête publique unique préalable à la réalisation de l'opération ;

Considérant que cet axe qui dessert la commune de Saint-Yrieix est emprunté quotidiennement par de très nombreux automobilistes pour se rendre sur leur lieu de travail à Saint-Yrieix et inversement par des Arédiens pour travailler à Limoges ou sa périphérie ;

Considérant l'intérêt d'une telle opération pour assurer la sécurité des automobilistes, la fluidité du trafic aux heures de pointe et la réduction du nombre d'accidents sur cette section de route ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

☞ **se dit très favorable** au projet d'aménagement de sécurité de la RD 704 au sud de la commune du Vigen ;

☞ **demande** l'inscription de la présente délibération dans le registre d'enquête publique.

**Marie ROUGERIE**  
Conseillère municipale  
Secrétaire de séance

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme,  
A Saint-Yrieix, le 20 septembre 2022



**Daniel BOISSERIE**  
Maire de Saint-Yrieix  
Membre Honoraire du Parlement Français

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication